



Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Publication de faillite/appeal aux créanciers

Date de publication: SHAB, KABVD - 24.04.2020

Numéro de publication: KK02-0000011206

Canton: VD

Entité de publication:

Office des faillites de l'arrondissement de La Côte, Avenue
Reverdil 2, 1260 Nyon

Publication de faillite/appeal aux créanciers PFE SA

Débiteurs:

PFE SA

CHE-109.263.196

c/o Mehdi Mansouri, Chemin des Sources 6E

1185 Mont-sur-Rolle

Type de procédure de faillite : sommaire

Date de l'ouverture de la faillite : 19.03.2018

al.2 LP. Délai pour les productions de créance garantie par gage et pour l'annonce des éventuelles revendications de propriété ou des droits préférentiels : 25.05.2020. La faillite a été suspendue faute d'actif en ce qui concerne les dettes générales.

Remarques juridiques:

Les créanciers du failli et ceux qui ont des revendications à faire valoir sont sommés de produire leurs créances ou revendications au point de contact dans le délai indiqué et de lui remettre leurs moyens de preuve (titres, extraits de livres, etc.). Les débiteurs du failli doivent s'annoncer auprès du point de contact dans le même délai sous menace des peines prévues par la loi (art. 324, ch. 2, CP). Ceux qui détiennent des biens du failli, à quelque titre que ce soit, sont sommés de les mettre à la disposition du point de contact dans le même délai sous menace des peines prévues par la loi (art. 324, ch. 3, CP). Ils seront déchus de leur droit de préférence, sauf excuse suffisante. Le point de contact indiqué vaut aussi pour les intéressés demeurant à l'étranger.

Publication selon les art. 231 et 232 LP, 29 et 123 ORFI.

Délai : 1 mois

Fin du délai: 25.05.2020

Point de contact:

Office des faillites de l'arrondissement de La Côte, Avenue
Reverdil 2, 1260 Nyon

Remarques:

LIQUIDATION CF ARTICLE 230a al.2 LP - appel aux créanciers gagistes. Liquidation spéciale limitée au droit de rétention du bailleur, conformément aux dispositions de l'article 230a